



## PROCES VERBAL

# Séance du Conseil municipal du 27 juin 2019

---

27 conseillers étaient présents :

Victor Bonnevie - Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Laurent Desbrini - Laurence Dupuy-Verbinnen - Camille Dutilly - Anthony Destaing - Jean-Claude Doche - Christian Duc - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Laurent Hureau - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Stéphane Michel - Christian Milleret - André Pellicier - Lionel Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Guy Romanet - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon - Claudine Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin.

6 conseillers étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Evelyne Arnaud (pouvoir à Jean-Claude Doche) - Daisy Brun (pouvoir à Claudine Traissard) - Sylviane Duchosal (pouvoir à Roger Chenu) - Guy Ducognon (pouvoir à Stéphane Michel) - Damien Meignan (pouvoir à Laurent Hureau) - Audrey Romao-Jacquier (pouvoir à Pascal Valentin).

1 conseiller était excusé :

Nicolas Cougoule.

5 conseillers étaient absents :

Injoud Ajeche - Véronique Barco - Céline Pellicier - Dominique Petrau - Sylvie Villars.

\* \* \* \* \*

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Marie-Pierre Rebrassé est élue.

Mme le Maire indique aux conseillers municipaux qu'après la séance elle évoquera le dossier de la fermeture du bureau de vote de Montgirod.

# **I - Administration générale, finances et ressources humaines :**

---

## **Administration générale**

### **1 – Location de la partie arrière du garage à dameuse, à l'association de chasse de Granier**

Christian Duc rappelle que la commune est propriétaire d'un local situé parcelle cadastrée L 187 qui fait fonction de garage pour la dameuse de l'espace nordique de Prachanié. Dans la continuité de ce local, à l'arrière, se trouve un espace clos et couvert, à aménager.

L'association de chasse de Granier a sollicité la commune pour aménager à ses frais cet espace destiné à l'activité de ladite association. Le local en question a une superficie d'environ 32 m<sup>2</sup> à aménager. Christian Duc propose de conclure une convention avec cette association, à titre précaire, à compter du 1er juillet 2019, pour une durée de 10 ans.

La présente convention est consentie à titre gracieux considérant l'intérêt local de l'association. Le preneur participera toutefois de manière forfaitaire aux frais d'électricité du local. A cette fin, il s'acquittera annuellement d'une participation financière évaluée à 500 € étant précisé que cette participation pourra être revue en fonction de l'équipement du local.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention à conclure avec l'association de chasse de Granier pour la location de la partie arrière du garage communal à dameuse, commune déléguée de Granier.

### **2 – Avenant n° 1 à la convention d'affermage conclue avec Mme Annie Sichez pour le gardiennage du refuge de la Coire et de son annexe du Cormet**

*Arrivée d'Anthony Destaing.*

Christian Duc expose que le contrat d'affermage du gardiennage du refuge de la Coire et de son annexe nécessite d'être complété, notamment sur certains articles concernant l'activité hivernale de l'annexe du Cormet. Il rappelle que le refuge de la Coire est ouvert toute l'année, mais non gardé l'hiver. De nombreux groupes font des demandes pour utiliser ce refuge l'hiver et la proposition qui est faite est de louer à ces groupes, en hiver, l'annexe en passant par l'intermédiaire de la gardienne.

André Pellicier souhaite profiter de ce sujet pour demander que ce refuge soit gardé l'hiver, comme cela est le cas dans de nombreux refuges avoisinants. Il souhaite qu'une vraie réflexion soit engagée sur cette question. Et notamment parce que le nombre de randonneurs est de plus en plus important. Enfin, concernant l'été, il souligne qu'il est important de garder les alpages accueillants et préservés, ce sont des espaces partagés, notamment entre les agriculteurs, les habitants et les randonneurs. Il souhaite également que les alpages ne deviennent pas des pistes pour les 4 x 4 et les quads, et aimerait qu'une réglementation soit prise dans ce sens, sans non plus sous-estimer les problèmes de pollution. Il regrette que la commission tourisme ne se soit pas réunie plus souvent, notamment pour traiter de ces questions.

Christian Duc explique que concernant le gardiennage à l'année du refuge, cette question sera revue en 2021, lors du renouvellement de la convention.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'avenant n°1 à la convention d'affermage du refuge de la Coire et de son annexe du Cormet, à conclure avec Mme Annie Sichez.

### 3 – Conventions à conclure avec les associations de parents d'élèves d'Aime, de Longefoy et de Villette pour la gestion des garderies périscolaires

Lucien Spigarelli rappelle au Conseil municipal la délibération du 25 avril 2019 concernant la gestion de la garderie périscolaire d'Aime pour les années 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023. Il fait part de la candidature unique de l'association des parents d'élèves de l'école publique d'Aime en date du 21 mai 2019.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de déléguer à l'Association des parents d'élèves de l'école d'Aime l'organisation et la gestion de la garderie périscolaire de l'école d'Aime pour les années scolaires 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023.

Egalement, il approuve la convention à passer entre la Commune et l'Association des parents d'élèves et les tarifs proposés.

Lucien Spigarelli rappelle au Conseil municipal la délibération du 25 avril 2019 concernant la gestion de la garderie périscolaire d'Aime pour les années 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023. Il fait part de la candidature unique de l'association des parents d'élèves de l'école publique de Longefoy en date du 23 mai 2019.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de déléguer à l'Association des parents d'élèves de l'école de Longefoy l'organisation et la gestion de la garderie périscolaire de l'école de Longefoy pour les années scolaires 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023.

Egalement, il approuve la convention à passer entre la Commune et l'Association des parents d'élèves et les tarifs proposés.

Lucien Spigarelli rappelle au Conseil municipal la délibération du 25 avril 2019 concernant la gestion de la garderie périscolaire d'Aime pour les années 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023. Il fait part de la candidature unique de l'association des parents d'élèves de l'école publique de Villette en date du 11 mai 2019.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de déléguer à l'Association des parents d'élèves de l'école de Villette l'organisation et la gestion de la garderie périscolaire de l'école de Villette pour les années scolaires 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023.

Egalement, il approuve la convention à passer entre la Commune et l'Association des parents d'élèves et les tarifs proposés.

### 4 – Convention pour l'accueil de l'exposition Van Gogh à la Basilique St Martin

Lucien Spigarelli expose au conseil que M. Francesco Plateroti est propriétaire d'une exposition comprenant plus d'une centaine de tableaux et dessins autour du thème de Van Gogh et de l'influence du japonisme et du symbolisme sur son œuvre. Ces derniers éléments constituent la propriété intellectuelle de l'exposant. Depuis plusieurs décennies, l'exposant se produit dans différentes collectivités afin d'y exposer et d'y commenter sa collection.

Considérant tout l'intérêt que peut revêtir celle-ci pour la population de son territoire, les collectivités (COVA, Aime-la-Plagne et La Plagne Tarentaise) avec le soutien de l'Office de Tourisme de la Plagne ont souhaité accueillir l'exposant, qui en a accepté le principe, durant l'année 2019. L'exposition se tiendra en effet à la basilique Saint Martin d'Aime du 05 septembre au 03 octobre 2019.

L'exposant s'engage à exposer sa collection pendant toute la durée de la période du lundi au samedi de 14 à 18h30. Il assurera au minimum une conférence par jour pour le grand public et 20 conférences particulières pour des interlocuteurs désignés par les collectivités (écoles, EHPAD, mécénat, ...). En outre, chaque jeudi, l'exposition sera ouverte jusqu'à 20h. L'exposant fera son affaire personnelle de la billetterie (impression des tickets, perception des entrées, ...). Compte tenu du soutien apporté par les collectivités, les tarifs sont arrêtés en accord avec les 2 collectivités comme suit :

- Adultes : 7 €
- Groupes : 4 € (minimum 10 personnes)
- Enfants : gratuit jusqu'à 16 ans.

L'Office de Tourisme de la Plagne, détenteur de la délégation de service public de la commune d'Aime-la-Plagne pour la gestion de la basilique, met à disposition gracieusement de l'exposant la basilique Saint Martin pour la période prévue ci-dessus. La rémunération de l'exposant est assurée par la perception des droits d'entrée.

Le COVA versera en outre une subvention de 3 000 € (dont 500 € pour les journées du patrimoine) à l'Association « Arles 1888 » pour financer le renouvellement des œuvres et du matériel.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la convention à conclure avec Les Versants d'Aime, la commune de La Plagne Tarentaise et l'Office de Tourisme de la Grande Plagne, pour l'accueil et la mise en place de l'exposition « le japonisme et le symbolisme dans l'œuvre de Vincent Van Gogh », à la basilique Saint Martin d'Aime du 5 septembre au 3 octobre 2019.

## 5 – Rapports annuels des services de l'eau, de l'assainissement et du SPANC, année 2018

*Arrivées de Solène Terrillon et Camille Dutilly.*

Michel Genettaz rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable, du service d'assainissement collectif et du SPANC le cas échéant.

S'agissant de l'exercice 2018, il précise que la régie de l'eau a effectivement exercé toutes les compétences relatives à l'assainissement, collectif et individuel (service du SPANC à partir du 15 mai 2018), sur l'ensemble de la commune nouvelle. Ces 3 rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération, ils sont publics et permettent d'informer les usagers du service. C'est François Lacaze, directeur de la Régie, qui fait cette présentation.

### Eau potable

François Lacaze donne lecture des grandes lignes du rapport, qui est consultable en mairie, à la Régie des Eaux, et sur le site de la ville, [www.ville-aime.fr](http://www.ville-aime.fr), rubrique « compte-rendus ».

A noter que le prix de l'eau baisse de 0,3 cts/m<sup>3</sup> cette année, notamment grâce à la bonne gestion du réseau, tant en terme de travaux que de recherche de fuite qui engendre une baisse des redevances versée à l'agence de l'eau. Les futurs travaux d'investissement sont le renouvellement de l'adduction à partir de Granier, le doublement de l'adduction de Tessens (débuté cette année) pour sécuriser les ressources d'eau potable d'Aime, le renouvellement de l'adduction de Pralioud.

Lionel Pellicier demande si les bassins sont comptabilisés dans les pertes. François Lacaze répond négativement ; néanmoins, lors de renouvellement de branchement, un compteur peut être posé, pour connaître précisément les volumes consommés par les bassins.

André Pellicier souhaite connaître l'obligation de la commune par rapport aux volumes de perte. Michel Genettaz explique que le ratio de pertes autorisé par l'agence de l'eau est de 67.75 %, sachant que le rendement de notre réseau est quant à lui de 68.86 %. Il ajoute également que la recherche de fuite est une action très importante.

Lionel Pellicier explique que des recherches de fuite ont été réalisées la nuit, sur la commune de Granier, bassins fermés, quand personne ne consomme d'eau. François Lacaze note que ce type de recherches est régulièrement effectué sur tous les secteurs de la commune.

#### Assainissement

Comme l'eau, ce rapport est disponible en mairie et consultable en ligne.

François Lacaze explique que, du fait de la reprise de l'assainissement d'Aime commune historique en 2018 par la régie, le service compte 2 000 abonnés de plus depuis le 01/01/2018. Au Le prix de l'assainissement enregistre une baisse de 1 cts/m<sup>3</sup> dûe à une baisse des prélèvements obligatoires d'un centime par m<sup>3</sup>.

Laurent Hureau tient à féliciter les agents de la régie pour le travail effectué sur la Step roseaux de Centron : en effet, les roseaux font désormais leur office de filtration. François Lacaze rappelle que même si les roseaux étaient peu développés, la filtration fonctionnait quand même, et les analyses étaient bonnes.

#### Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

François Lacaze indique qu'il y a 279 installations sur la commune qui ont été contrôlées depuis la mise en place du service SPANC en 2012, dont 23 aux normes.

**..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend note des rapports annuels des services publics de l'eau, de l'assainissement et du SPANC, pour l'année 2018.**

## 6 – Mise en place du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) et désignation du Délégué à la Protection des Données (DPD)

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » (Règlement Général de Protection des Données) proposée par AGATE, Agence Alpine des territoires.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte une série de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. Les collectivités publiques doivent désormais s'assurer de leur conformité à cette nouvelle réglementation.

Parmi celles-ci, elles doivent notamment désigner un Délégué à la Protection des Données et établir un registre de leur traitement.

Au regard de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mis en conformité, la mutualisation de cette mission avec AGATE présente un intérêt certain. Le montant de l'accompagnement s'élève à 5 587 € H.T.

**..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de mutualiser ce service avec AGATE, de l'autoriser à signer la convention de mutualisation et à prendre tout document afférent à la mission de mise en conformité et de désigner AGATE comme étant le Délégué à la Protection des Données de la collectivité.**

## 7 – Base de loisirs de Centron : convention d'occupation du domaine communal pour activité « stand up paddle, canoë, kayak, paintball, location de vélos électriques »

Laurent Hureau avise le conseil municipal du projet de convention privative du domaine communal d'une partie d'une emprise de 800 m<sup>2</sup> de la parcelle communale, située section OG 2294 sur la commune déléguée de Montgirod, pour une activité « Rafting / Hydrospeed / Canyoning / Stand Up Paddle / Canoë / Kayak / Paintball / Location de vélos électriques », au profit de M. Jérôme Miton, de « H2O Sports ».

L'occupant devra faire concilier son activité avec les autres utilisateurs du plan d'eau de Centron (pêcheurs, plongeurs...). Cette mise à disposition à titre précaire se fera, pour l'année 2019 à partir du 1er juillet, en contrepartie d'une redevance annuelle de 800 €.

Laurent Hureau ajoute que l'objectif est de développer cette base de loisirs, par le biais de l'UTN qui va être déposée dans le cadre du PLU de Montgirod.

Corine Maironi-Gonthier donne des précisions sur l'UTN en indiquant qu'« *il y a une vraie réflexion sur le devenir de cette base de loisirs, sur sa dimension, sur le fait qu'elle puisse devenir baignable, en sachant que nous espérons qu'une piste cyclable passe à proximité de cette base de loisirs* ».

Victor Bonnevie demande pourquoi ne pas laisser la gestion de cette base de loisirs à la communauté de communes, puisqu'elle sert beaucoup plus les vacanciers que les habitants. Corine Maironi-Gonthier rappelle que ce sujet a souvent été évoqué à la COVA. Elle ajoute que la communauté de communes réfléchit sur ce sujet.

Lucien Spigarelli explique que, en effet, la communauté de communes des Versants d'Aime réfléchit sur ce sujet, mais ajoute que rien n'empêche la commune de réaliser les projets qu'elle a sur cette base, cela ne pourra la rendre que plus attractive. Il ajoute qu'à l'heure actuelle, la COVA ne pourrait pas financer les investissements pour aménager le plan d'eau de Centron.

Laurent Hureau note que c'est un projet dont les futurs élus de la grande commune d'Aime-la-Plagne devront se saisir. Lucien Spigarelli ajoute que Victor Bonnevie a raison de demander à ce que se soit la COVA qui gère ce plan d'eau, mais cela ne peut se réaliser aujourd'hui...

André Pellicier demande qui entretient la piste cyclable. Lucien Spigarelli indique que c'est la COVA.

Victor Bonnevie souhaite savoir si une signalétique va être mise en place pour les vélos qui transitent par Centron, car beaucoup ne savent pas où se diriger. Corine Maironi-Gonthier explique que la commune a défini des emplacements pour des panneaux qui ont été mis en place par la DIR. Laurent Hureau ajoute que la DIR devrait réaliser un marquage au sol, car les panneaux seuls ne suffisent pas.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la convention à conclure, au profit de M. Jérôme MITON de « H2O », d'une partie d'une emprise de 800 m<sup>2</sup> de la parcelle communale, située section OG 2294 sur la commune déléguée de Montgirod, pour une activité « Stand Up Paddle / Canoë / Kayak ». L'occupant devra faire concilier son activité avec les autres utilisateurs du plan d'eau de Centron (pêcheurs, plongeurs...).

Cette mise à disposition à titre précaire se ferait pour l'année 2019 à partir du 1er juillet, en contrepartie d'une redevance annuelle de 800 € par an.

## Ressources humaines

### 8 – Création d'un poste d'adjoint technique pour les Services Techniques

Michel Genettaz rappelle à l'assemblée que lors du départ à la retraite de l'agent en charge des 4 cimetières de la commune d'Aime, en décembre 2013, ce poste n'a pas été remplacé. Jusqu'à ce jour, il a été fait le choix de répartir les tâches du poste sur l'ensemble des agents des services voiries et espaces verts, et ce, malgré les 4 cimetières supplémentaires apportés par la commune nouvelle en 2016.

Dans les faits, il s'avère que la masse de travail nécessaire à l'entretien de ces 8 cimetières n'arrive plus à être absorbée par les agents en place et le service apporté aux usagers n'est plus satisfaisant. En conséquence, considérant que les besoins du service le nécessitent, Michel Genettaz propose à l'assemblée de créer un emploi à temps complet d'Agent de maintenance polyvalent, ouvert aux grades d'Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2ème classe ou Adjoint technique principal de 1ère classe.

Tous les élus se déclarent ravis de cette décision.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la création au tableau des effectifs d'un emploi à temps complet d'agent de maintenance polyvalent, ouvert aux grades d'Adjoint technique, d'Adjoint technique principal de 2ème classe ou Adjoint technique principal de 1ère classe.

## II – Urbanisme, affaires foncières :

---

### 9 – Compromis de vente à passer avec Mmes Paviet et Bataille pour l'acquisition de parcelles non bâties à Montgirod Centron

Laurent Hureau expose au Conseil municipal que la Commune a été sollicitée par Mmes Terraz et Bataille afin d'acquérir des parcelles non bâties leur appartenant dont l'une nécessaire au projet de parking du Villaret, cadastrées comme suit :

Section	N°	Lieudit	Superficie (m²)
H	1268	Champ Rouge	212
H	1448	Au Carroz	26
G	615	Dessous la Roche	91
G	2134	Grosse Pierre	219
G	2135	Grosse Pierre	33
P	216	Sur la Roche	179
P	567	Champ Communal	116
P	1468	Champ Communal	13
F	712	Le Villaret	53
		Superficie totale	942

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'acquérir de Mmes Marie-Christine Terraz et Mélanie Bataille les parcelles ci-dessus d'une superficie totale de 942 m², au prix défini comme suit :

- . parcelles P 216, 567, 1468, G 615, 2134, 2135, H 1448 au prix global de 80.00 €,
- . parcelle H 1268 au prix de 3.00 € le m2, soit 636.00 €,

. parcelle F 712 au prix de 25.00 € le m<sup>2</sup>, soit 1 325.00 € + indemnité de emploi de 265.00 €, soit au prix total de 1 590.00 €,  
soit pour un prix global de 2 306.00 €.

## 10 – Lancement de la révision allégée, commune déléguée de Granier

Christian Duc rappelle au conseil municipal que le Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Granier a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 18 mai 2015 et a fait l'objet d'une modification n° 1 approuvée le 27 juillet 2017.

Il explique au conseil municipal qu'il y a lieu de faire évoluer le PLU, pour prendre en compte :

- Le classement en zone Ub d'une parcelle communale située à proximité de l'ER n°13, ainsi que la suppression de la zone AUz attenante, ladite zone ayant maintenant été bâtie,
- La division en sous-secteurs de la zone UA1z de la Thuile, afin de permettre son déblocage par phases
- Le classement en zone Ua d'une parcelle bâtie, classée par erreur en zone Az lors de l'élaboration du PLU,
- Les ajustements du règlement de la zone N portant notamment sur les chalets d'alpage

Les mises à jour ponctuelles du PLU qui pourraient s'avérer utiles.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de procéder à une révision allégée du PLU pour prendre en compte ces projets, cette révision n'ayant pas pour but de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables.

Christian Duc précise que conformément à l'article L 153.34 du code de l'urbanisme cette procédure peut être engagée dès lors que la révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, de créer des orientations d'aménagement et de programmation valant création d'une zone d'aménagement concerté ; ou est de nature à induire de graves risques de nuisances, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le PADD.

Dans ce cas, la procédure comporte les mêmes étapes qu'une procédure de révision générale, à l'exception de la consultation pour avis des personnes publiques associées (PPA). Cette consultation est remplacée par un examen conjoint du dossier avec l'Etat et les personnes publiques associées.

André Pellicier demande si, concernant La Thuile, il est possible de rester dans le même esprit de grouper les habitations, comme cela se fait à Granier. Corine Maironi-Gonthier répond par l'affirmative et souligne que les services de l'Etat sont très vigilants quant au positionnement du trait de constructibilité, de plus en plus près des villages.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de prescrire la révision allégée n° 1 de la commune déléguée de Granier, conformément à l'article L 153-32 du code de l'urbanisme, de fixer les modalités de concertation avec la population en application des articles L.153-11 et L.103-2 du code de l'urbanisme, comme suit :

- Information par voie d'affichage et sur le site internet de la décision de la mise en œuvre de la révision allégée,
- Mise à disposition d'un dossier de présentation ainsi que d'un registre destiné à recueillir par écrit les remarques et observations du public,
- Publication d'une information dans le journal d'informations municipales,
- Organisation d'un débat au sein du conseil municipal sur le projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) au plus tard deux mois avant l'arrêt du PLU par le conseil municipal conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme,



- Notification du projet de révision aux personnes publiques associées conformément à l'article L 153-16 du Code de l'urbanisme,
- Demander la mise à disposition gratuite des services déconcentrés de l'Etat pour élaborer, modifier ou réviser les plans locaux d'urbanisme conformément à l'article L 132-5 du Code de l'urbanisme.

## 11 – Création d'une piste pastorale à l'alpage de Tessens par le groupement pastoral : accord de principe à donner

Roger Chenu rappelle que le Groupement Pastoral de Tessens, avec le soutien technique de la Société d'Economie Alpestre de Savoie (SEA 73), porte un projet de desserte pastorale dans l'alpage de Tessens, au-dessus du chalet de la Plagne.

Le projet permettra l'implantation de plusieurs places de traite, améliorant ainsi grandement l'exploitation agricole du secteur. Le projet s'attache à rester éloigné des Périmètres de Protection communaux. Le financement du projet sera intégralement pris en charge par le Groupement Pastoral, qui mobilisera des aides publiques via le Plan Pastoral Territorial de Tarentaise-Vanoise.

La commune d'Aime-la-Plagne étant propriétaire des terrains, un accord de principe est sollicité pour permettre la concrétisation de ce projet, les travaux étant envisagés pour un démarrage à l'été 2020.

..Le Conseil municipal donne, à l'unanimité des membres présents, un accord de principe favorable au projet de desserte pastorale dans l'alpage de Tessens, au-dessus du chalet de la Plagne, et sa réalisation par le Groupement Pastoral de Tessens.

Le financement du projet sera intégralement pris en charge par le Groupement Pastoral, qui mobilisera des aides publiques via le Plan Pastoral Territorial de Tarentaise-Vanoise.

## 12 – Autorisation de dépôt de permis de construire, société Océanis filiale de HPC, extension du village vacances de La Lauzière à Plagne Montalbert : nouvelle délibération

Michel Genettaz rappelle au conseil municipal sa délibération du 7 mars 2019 autorisant la société Océanis à déposer un permis de construire sur les parcelles communales cadastrées section YB n° 339, 351, 341, 346, 99, 333, 86, en vue de la réhabilitation et l'extension du village vacances la Lauzière.

Il informe le Conseil municipal que les études de faisabilité du projet ont conclu à la réalisation de places de stationnement sur les parcelles communales cadastrées section YB n° 70, 85p et 358. Il expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de donner l'autorisation de déposer la demande d'autorisation d'urbanisme sur les parcelles communales précitées.

Corine Maironi-Gonthier explique que ce permis va être très prochainement déposé et dont les travaux devraient démarrer au printemps 2020, pour une livraison à Noël 2020 pour la partie réhabilitation de la Lauzière. A la suite, il sera question de l'extension de la partie hôtel et des chalets.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise la société Océanis à déposer une demande de permis de construire pour la rénovation et l'extension du village vacances "La Lauzière", sur les parcelles communales cadastrées section YB n° 339, 351, 341, 346, 99, 333, 86.

### III – Informations au Conseil municipal :

---

#### 13 – Compte-rendu des décisions et contrats pris par délégation de l'assemblée délibérante

..Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

##### Pour des travaux

*Marchés d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT*

- . Installation de climatisations, lot n°1 : salle des mariages et salle du Conseil municipal – E2S, 74960 – 13 066,00 €
- . Installation de climatisations, lot n°2 : local cantine scolaire – E2S, 74960 – 13 332,00 €

##### Pour des fournitures

*Marchés d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT*

- . Guirlandes pour Aime – Decolum, 55310 – 8 195,00 €
- . Rénovation sonorisation de la salle de spectacle d'Aime – Cinemeccanica, 93106 – 19 367,27 €
- . Décors pour traversées d'Aime – Blachère Illuminations Sas, 84400 – 5 989,00 €

##### Pour des services

*Marchés d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT*

- . Entretien des espaces verts, année 2019 – Destaing Paysagiste Espaces Verts, 73210 – 14 385,00 €

*Marchés d'un montant égal ou supérieur à 20 000,00 € HT et inférieur à 90 000,00 € HT*

- . Etude d'impact pour création d'un parking du Chaillet, à Plagne Montalbert – Setis Groupe Degaud, 38100 – 20 587,50 €

#### 14 – Informations diverses concernant les Versants d'Aime, le SIGP, Plagne Tourisme...

..Anthony Destaing et Camille Dutilly (commission Jeunesse) informent l'assemblée du démarrage prochain des travaux du Pumptrack (piste de roulage pour vélos, trottinettes, rollers) à côté de la piste de poussée, au lieu-dit La Maladière. Corine Maironi-Gonthier se réjouit de ce beau projet qui va aboutir.

Anthony Destaing, en aparté, indique que le stade du gros murger va être prochainement re-baptisé « stade Jean-Claude Rocca », en l'honneur de cet entraîneur, récemment disparu, et qui a tant oeuvré pour le foot local.

..Lucien Spigarelli remercie vivement la commission Jeunesse pour l'organisation de la 10<sup>è</sup> édition de « Remballe ta fl'Aime », qui, une fois de plus, a été un grand succès.

..Laurent Desbrini présente le bilan détaillé de l'activité de l'Office de Tourisme de la Grande Plagne pour cette dernière saison d'hiver.

La séance du Conseil municipal est levée.